

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 9 Janvier 2019**

L' an 2019 et le 9 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de conseil à la MAIRIE sous la présidence de Éric LEFIEVRE, Maire.

Présents\_: M. LEFIEVRE Éric, Maire, Mmes : COCHENILLE Nicole, COQUEMA Véronique, FIEDERMUTZ Andréa, MM : CHEVROLLIER Didier, PHELIPPEAU William, PLESANT Patrick.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DAVID Armelle à M. PLESANT Patrick.

Absent(s) : Mme MILLON Marie-Claude, M. LELIEVRE Jérôme.

**FAMILLES RURALES LOIRE ET COTEAU - SUBVENTION JEUNESSE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de demande de subvention de Familles Rurales Loire et Coteau, à savoir :

- 1 755.36 € pour le financement de l'animation jeunesse du 1er semestre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil accordent, à l'unanimité, cette subvention à la section "jeunesse".

**MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Les dépenses d'investissement, présentées par Monsieur le Maire, pouvant être mandatées avant le vote du budget primitif sont les suivantes :

2128 -Aménagement du centre bourg  
2151 –Réseaux de voirie  
21538-Autres réseaux  
2313 - Restauration extérieure de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BOURG ENTRE LA MAIRIE ET LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel d'offres relatif au travaux d'aménagement du bourg entre la mairie et la boulangerie, deux propositions nettement supérieures à l'estimation faite par le Cabinet d'Architecte TALPA, ont été réceptionnées.

La Commission a donc décidé de demander aux entreprise de refaire une proposition, après avoir retiré plusieurs lignes de travaux et la fourniture du mobilier urbain, seul l'Entreprise "Les Artisans Paysagers", de Chinon (37500), a répondu à cette demande.

Monsieur le Maire présente cette nouvelle proposition, revue à la baisse, qui s'élevant à 115 571.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à la majorité ce devis après avoir procédé au vote : deux absententions, 6 pour.

## **FÊTE DES SEMENCES**

Monsieur Le Ficher, Président de l'Association "Ligériens de coeur" fait savoir au Conseil Municipal que la Serre Solidaire étant sur Parnay, l'Association souhaite organiser "La Fête des Semences" sur la Commune. Cette manifestation aurait pour but de promouvoir les entreprises et d'échanger avec les semenciers.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et après réflexion, il est décidé que la manifestation aurait lieu sur le terrain de sports de l'école, éventuellement le dimanche 14 avril. La date peut être modifiée en fonction d'éventuelles manifestations sur les Communes voisines.

Monsieur Le Ficher informe également qu'un concert, dans le cadre des IMLI, aura lieu le samedi 18 mai, place de l'église.